Décision n° 2023-61B



## Bureau communautaire Mardi 29 Août 2023

## **DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 9

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents: M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Rapporteur: M. Claude REVEL.

## Approbation de la désignation de représentants de l'intercommunalité à l'association FRANCE DIGUES

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant la désignation des représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures.

Considérant que France Digues est une association, dont le siège est établi au 2 Chemin des Marronniers, 38100 GRENOBLE. L'objectif de cette association est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques,

Considérant que par Décision n°2023-64, le Président a acté l'adhésion de la Communauté de communes à l'association France Digues.

France Digues propose à ses adhérents :

- De bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues,
- De participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents,
- De bénéficier d'une veille règlementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...),

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20230831-2023-61D-AU Date de télétransmission : 31/08/2023 Date de réception préfecture : 31/08/2023

- D'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Digues,
- D'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Digues à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques.

Il convient dès lors de pouvoir désigner les représentants de l'intercommunalité aux instances de l'association France Digues.

## Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Joseph RODRIGUEZ en qualité de représentant titulaire et Monsieur Christian RIGAUD en qualité de représentant suppléant au sein de l'association France Digues,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 31 Août 2023

Le Président de la Communauté de communes du Clermontais.



Claude REVEL